



19 avril 2016

Interdiction de stationner à partir du 25 avril 2016

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous allons effectuer des travaux sur la voirie de la villa Auboin afin de la rendre plus praticable.

Les travaux commenceront à partir du 25 avril et pour ce faire, il est nécessaire qu'aucun véhicule ne stationne sur la villa Auboin pendant la durée des travaux de réfection.

Nous vous assurons de notre volonté de réduire au maximum les perturbations sur la vie de votre quartier et vous remercions de votre compréhension.

Laurent Ferrière
Chef de projet



Pour en savoir plus sur le prolongement de la ligne 4

Contactez l'agent de proximité : Sylvie Moquet

E-mail : sylvie.moquet@ratp.fr / téléphone : 06 28 71 02 08